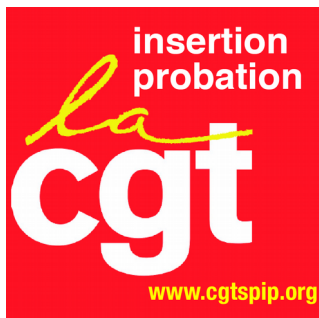




Réunis le jeudi 26 février, les agents du SPIP 95, toutes unités de travail confondues, ont pu échanger sur leur inquiétude, leur incompréhension et leur colère quant au traitement infligé à un de leur collègue.

La semaine dernière, un CPIP de la SAS du CP d'Osny Pontoise s'est vu convoqué au commissariat, placé en garde à vue et son domicile perquisitionné pour des motifs tout aussi scandaleux que surréalistes.

Leurs premières pensées sont allées leur collègue qui ressort de cette séquence sidéré et traumatisé par la violence d'une procédure qui est venue mettre en doute sa probité ainsi que porter des atteintes graves à sa liberté par des mesures coercitives inédites pour un CPIP.

A l'issue de leur réunion, les personnels du SPIP 95 ont exigé :

- **Que notre collègue soit accompagné et officiellement réhabilité.** Toutes les démarches d'accompagnement doivent se poursuivre tant sur les plans administratif, judiciaire que personnel. L'administration doit en outre mettre en œuvre toutes les démarches pour annuler les conséquences préjudiciables de l'incident (signalisation, inscriptions aux fichiers etc..).
- **Que la hiérarchie pénitentiaire au plus haut niveau témoigne de son soutien et défende ses personnels.** Un déplacement sur site des autorités apparaît nécessaire à l'équipe tant sur le plan symbolique que dans une optique d'échange sur l'insécurité dans laquelle sont plongés les agents.
- **Qu'une mobilisation puisse être organisée en lien avec les organisations syndicales** afin de ne pas laisser cette affaire dans l'oubli, avec des revendications claires et conformes aux attentes de tous les agents du service.

Toutes nos organisations syndicales expriment leur solidarité et leur soutien indéfectible envers notre collègue, ses proches et les agents du SPIP 95. Elles se rassemblent sur l'essentiel : la protection des professionnels dans l'exercice quotidien de leurs missions.

Voir sa responsabilité pénale engagée pour des actes professionnels du quotidien est un précédent gravissime auquel nous ne pouvons pas nous résoudre.

Nos métiers doivent être sanctuarisés et les personnels bénéficier d'un crédit à la hauteur des exigences qui pèsent sur eux. **Il est hors de question que cette affaire reste "lettre morte" ou soit classée au rayon des incidents de parcours.**

La gravité de la situation impliquera des réponses rapides de la DGAP, de la DSJ et du ministère de l'Intérieur, à la hauteur des enjeux.

A ce titre, nos organisations syndicales, en lien avec les agents du SPIP 95, fixeront les modalités d'une action de mobilisation très prochainement.

A Paris, le 02 mars 2026